La pastorale du baptême des petits enfants
Orientations diocésaines

Promulgées le 18 juin 1994

Les destinataires de ce document sont les prêtres, les diacres, les membres des équipes d'animations paroissiales (E.A.P.), les membres des équipes de préparation au baptême et les membres des conseils pastoraux de paroisse et de doyenné, ainsi que tous ceux qui, dans notre diocèse, s'intéressent à la vie de l'Église.

Convictions

Trois convictions sont plus spécialement à la base des orientations diocésaines :

1. Le sacrement de baptême est **signe de l'amour de Dieu pour les homes, amour prévenant et universel.**

Dieu nous aime bien avant que nous fassions quoi que ce soit pour Lui. Dieu aime et veut le bonheur et le salut e tout membre de l'humanité. Par le baptême, Dieu signifie au baptisé et à son entourage qu'il le choisit pour son enfant. Celui-ci s'engage à suivre Jésus-Christ, chemin, vérité et vie. Jésus Christ rassemble dans son Église tous les baptisés pour former un peuple signe du salut.

2. La célébration qui donne la pleine compréhension du sacrement est **le baptême d'un adulte.**

Après une recherche de foi et une initiation à l'Évangile, il demande librement et consciemment à recevoir le baptême. C'est la **célébration de référence**. L'initiation chrétienne est un chemin pour que la foi mûrisse et que la conversion s'affermisse. Elle est une démarche progressive de conversion et de foi : c'est ce qu'expriment les seuils ou étapes dans la célébration du baptême d'un adulte. Le baptême des **enfants en âge de scolarité** est dans la même logique, mais l'autonomie moins grande d'un enfant ne donne pas une compréhension aussi approfondie du sacrement.

Pour baptiser les petits enfants, l'Église fait une exception dans sa pratique sacramentelle où la démarche est toujours accomplie par le sujet du sacrement. Dans ce cas, elle ne peut, n effet, provenir de l'enfant mais de ses parents.

3. Le baptême **des petits enfants** doit continuer à être proposé, mais la pastorale doit tenir compte de difficultés rencontrées actuellement afin que le signe sacramentel soit mieux perçu dans sa vérité.

Parmi les difficultés rencontrées, on peut relever en particulier les suivantes :

- Le dialogue est souvent malaisé entre des parents éloignés de l'Église et ceux qui sont chargés de la préparation : mentalités, vocabulaire, etc.
- Un état d'esprit largement répandu considère le baptême comme normal seulement pour les petits enfants. À d'autres âges, ce n'est qu'un rattrapage, parfois qualifié de "honteux"
- L'affirmation, chez certains parents, que tout enfant à "droit" au baptême, sans que cela l'engage. "Il choisira plus tard." 'est une fête de famille à l'occasion d'un rite religieux.
- La demande de baptême est de plus en plus retardée par rapport à l'âge de l'enfant qui, dans bien des cas, a plu d'un an. La nécessaire préparation d'un enfant qui n'est plus un bébé est parfois récusée a priori.
- Le parrainage est envisagé dans une perspective humaine et non chrétienne. Le choix d'un parrain et d'une marraine n'est pas motivée par la foi et par le souci d'une vie chrétienne.
- La demande de baptême provient de plus en plus de parents en situation matrimoniale irrégulière (non mariés, divorcés…). L'exercice de la responsabilité parentale risque d'être mal défini et les engagements d'éducation religieuse de ne pas être suivis d'effet.
- Lorsque la résidence des parents est assez éloignée du lieu de la célébration, les accords entre paroisses au sujet de la préparation posent parfois problème. Cependant, tenir compte de toutes ces difficultés ne doit pas conduire à refuser d'accueillir les petits enfants dans l'Église.

Points de repère

Voici quelques points de repères pour aider à un discernement pastoral et pour établir une certaine cohérence dans le diocèse.

Le Synode diocésain a demandé : *"Que les paroisses se sentent responsables de toute personne, enfant, jeune ou adulte qui accède à la foi, afin de l'aider dans son cheminement. Qu'elles considèrent tout baptême comme une grâce de renouvellement pour la communauté."* (Témoin de l'Évangile dans l'Yonne – TEDY 8 -2)

1. Baptême et communauté chrétienne

1.1. Comme le déclare le Rituel du baptême des petits enfants (n°7) : *Il est très important que, dès la préparation au baptême, des catéchistes et d'autres laïcs collaborent avec les prêtres et les diacres. Il faut, en outre, que dans les célébrations du baptême, le peuple de Dieu, représenté non seulement par les parrains, les parents et les proches, mais encore, autant qu'il est possible, par des amis, des familiers, des voisins et quelques membres au moins de l'Église locale,*

joue un rôle actif. Ainsi se manifestera la foi de la communauté et s'exprimera la joie commune avec laquelle les nouveaux baptisés sont reçus dans l'Église.

1.2. **Dans le contexte d' l'Yonne, nous devons nous efforcer de mieux signifier cette dimension ecclésiale du baptême des petits enfants.**

Cela pourra se manifester de diverses manières :

- Présence à la célébration de membres de l'assemblée du dimanche ;
- Accueil du baptisé en fin de messe dominicale ;
- Célébration du baptême au cours de la messe dominicale ;
- Célébration des baptêmes regroupés, spécialement aux fêtes de Pâques et de Pentecôte…
- Célébration des étapes de baptême au cours du Carême, devant toute la communauté, spécialement lorsqu'il s'agit d'enfants suivant le catéchisme.

Dès maintenant il serait bon que de multiples initiatives en ce sens soient proposées aux parents.

1.3. On veillera toujours à ce que la communauté soit informée des baptêmes qui ont en préparation (annonces dominicales, feuilles paroissiales…).

1.4. La collaboration entre prêtres, diacres et laïcs peut prendre des formes variées, selon la compétence et la disponibilité de chacun. Elle suppose une communication entre eux. Il est souhaitable qu'au moins un des laïcs ayant pris part à la préparation ait un rôle actif dans la célébration et que le ministre célébrant rencontre la famille avant la célébration.

2. Équipes de préparation et de formation

2.1. Le Synode diocésain a demandé : *"Que chaque conseil pastoral de paroisse, en accord avec le doyen, mette en place une équipe d'accueil et de préparation au baptême pour les parents qui demandent e sacrement pour leur enfant. Si nécessaire, plusieurs paroisses s'entendront pour constituer une seule équipe"*. (TEDY 8-3)

2.2. *"Que, sous la responsabilité du doyen, en lien avec les services diocésains de pastorale sacramentelle et de formation permanente, soient mises en place pour le doyenné une formation et une évaluation du travail des équipes"* (TEDY 8-4).

2.3. Il est donc urgent de constituer des équipes de préparation au baptême des petits enfants dans toutes les paroisses pour que prêtres, diacres et laïcs mettent en œuvre ensemble, La pastorale du premier sacrement de l'initiation chrétienne.

2.4. Les personnes qui reçoivent les parents et font partie des équipes de préparation au baptême doivent se former. C'est une priorité. Accueillir, écouter,

dialoguer, accompagner, ne s'improvise pas. Il est nécessaire e comprendre le contexte culturel ans lequel se trouvent es parents dont la grande majorité est loin de l'Église. Cela invite à s'interroger sur les signes que les chrétiens peuvent exprimer en vérité.

2.5. Une réunion annuelle d'évaluation et de partage d'expériences sera organisée ans chaque doyenné. Pour cette formation on pourra faire appel au service diocésain de formation permanent et au service de pastorale liturgique et sacramentelle.

3. La préparation au baptême

3.1. Le Code de droit canonique prescrit (canon 851-2°) : *"La célébration du baptême doit être dûment préparée. Par conséquent… les parents de l'enfant à baptiser, ainsi que les personnes qui vont assumer la charge de parrains, seront dûment instruits de la signification de ce sacrement et des obligations qu'il comporte ; en réunissant plusieurs familles et, là où c'est possible, en leur rendant visite, le curé, par lui-même ou par d'autres, veillera à ce que, par des exhortation pastorales et surtout par la prière, en commun, les parents soient convenablement préparés."*

3.2. Délais

Il faut beaucoup d'écoute et de dialogue pour saisir ce que vit chaque famille et pour comprendre le sens de sa demande de baptême, car elle s'exprime souvent malaisément et dans un langage différent de l'Église. La préparation demande du temps. Il faut donc allonger le délai minimum demandé pour la préparation, jusqu'à deux ou trois mois avant le baptême.

3.3. Baptême et catéchèse

Baptême et catéchèse vont ensemble. **Faire le choix du baptême, c'est en même temps faire le choix de la catéchèse. Ce n'est pas facultatif.** Au cours des réunions de préparation et avant que toute décision soit prise quant à la célébration du baptême, les parents seront invités à réfléchir à l'engagement qu'ils ont à prendre : éveil à la foi et inscription au catéchisme.

3.4. Diverses propositions

Pendant de longs siècles, l'Église a privilégié le baptême "le plus tôt possible". Aujourd'hui, une diversité de cheminements vers le baptême peut être offerte pour respecter la vérité des demandes des parents et la foi de l'Église. Il est important que les équipes de préparation au baptême et les prêtres, lors de leurs rencontres avec les familles, les invitent à réfléchir sur ces différentes possibilités :

A. Le baptême des petits enfants

Prenant appui sur la foi des parents et de l'Église, il anticipe sur la découverte de la foi par l'enfant et sur la formation chrétienne. Ila bien son

sens si les parents ont reçu pour eux-mêmes cette formation et vivent de la foi chrétienne ou si, à l'occasion de l'entrée de leur enfant dans l'Église, ils reprennent le chemin de la foi, avec le soutien de la communauté chrétienne. Il demeure la voie normale de la pratique baptismale de l'Église (Instruction sur le baptême des petits enfants, Congrégation pour la doctrine de la foi, 20 octobre 1980)

B. Le baptême des enfants

Le cheminement par étapes permet à l'enfant de faire une découverte approfondie et personnelle de la foi à travers catéchèse et célébrations. Si des parents font ce choix, ils doivent respecter le caractère personnel de la foi de leur enfant.

Si des parents dont le choix de permettre à leur enfant de vivre son baptême durant le catéchisme, une **célébration d'accueil**, première étape vers le baptême, marquera l'accueil de l'enfant par l'Église et la volonté de ses parents de lui assurer l'initiation chrétienne en temps opportun, par l'éveil de la foi et la prière en famille et par la catéchèse.

C. La présentation de l'enfant à Dieu

Certain parents ne sont pas en mesure de s'engage pour le moment, à assurer une formation chrétienne à leur enfant, no de reprendre pour eux-mêmes un cheminement de la foi. Ils souhaitent cependant donner une dimension religieuse à la fête familiale de la naissance et marquer un lien entre leur enfant et Dieu. De façon lointaine, cela peut ouvrir à l'enfant un cheminement vers le baptême.

Nous avons à accueillir avec respect cette demande d'une démarche religieuse à l'occasion d'un évènement familial important, car ce peut être une étape dans la découverte de Jésus-Christ. Dans ce cas, célébrer la présentation de l'enfant peut avoir tout son sens.

Toutefois, il est alors nécessaire de bien faire comprendre qu'il ne s'agit pas d'un baptême, mais d'une bénédiction de l'enfant.

En outre, lorsque cette proposition est faite à des parents qui ne veulent pas s'engager à propos de la catéchèse, elle peut risquer d'être perçue comme une sanction.

Que ceux qui reçoivent les parents se sachent responsable du visage de l'Église et tenus de témoigner de l'amour accueillant de Dieu.

Ces trois propositions seront présentées aux parents par les responsables de la préparation au baptême.

Le service diocésain de la pastorale liturgique et sacramentelle proposera des schémas de célébration pour « l'accueil dans l'Église » et pour « la présentation de l'enfant à Dieu ».

3.5. Les 3-7 ans

Lorsque l'enfant est en âge de parler et qu'il s'éveille aux choses qui l'entourent, il ne peut plus être traité comme un nouveau-né dans les bras de sa mère. C'est évident à partir de 3 ans, mais c'est déjà vrai à partir de 2 ans. On orientera donc de préférence les parents de ces enfants vers le baptême dans le cadre de la catéchèse avec, dans l'immédiat, la proposition d'une première étape : la célébration de l'accueil (proposition B, page 4).

Chaque fois que c'est possible, les enfants seront invités à participer à des groupes d'éveil à la foi et à des célébrations. Dans ce cadre, en accord avec la famille et si on le juge opportun, on pourra envisager la célébration des étapes de baptême. La dernière étape sera normalement célébrée au cours des années de catéchisme. Toutefois, il sera également possible de célébrer sans attendre le baptême de ses enfants après qu'ils aient reçu une préparation adaptée à leur âge pendant quelques semaines ou quelques mois.

3.6. Célébration du baptême en dehors de la paroisse de résidence des parents

C'est normalement dans la paroisse de résidence des parents que doit se faire la préparation du baptême puisque, même célébré ailleurs, il fêtera l'entrée d'un nouveau membre de cette communauté chrétienne. Bien entendu, un contact avec la paroisse où sera célébré le baptême sera également nécessaire pour la préparation de la célébration elle-même.

On n'omettra pas de demander l'autorisation du curé de la paroisse de résidence du baptisé.

4. Après le baptême

4.1. Le Synode diocésain demande *"que les conseils pastoraux de paroisses appellent les familles à prendre la responsabilité de l'éveil à la foi des petits enfants et soient attentifs à ce qu'elles reçoivent les aides appropriées. Un document donnant toute explication à ce sujet sera à leur disposition dans chaque paroisse."* (TEDY 1,3).

4.2. Il est important qu'il y ait des propositions après le baptême. Les familles pourront être invitées à une "fête annuelle des baptisés". On leur fera connaître les revues et les livres d'éveil à la foi des tout-petits. On les aidera à constituer des groupes d'éveil à la foi pour leurs jeunes enfants qui seront ainsi acheminés vers le catéchisme et la préparation des autres sacrements.

Des chantiers restent ouverts

5. Parrains et marraines

5.1. Le rituel du baptême des petits enfants (n°8) présente ainsi le rôle des parrains marraines : *"Chaque petit enfant, pour son baptême, doit avoir un parrain (ou / et une marraine). Sa présence élargit dans un sens spirituel la*

famille du futur baptisé et signifie le rôle maternel de l'Église. Il pourra, en certains cas, aider les parents, afin que l'enfant parvienne un jour à professer la foi et à l'exprimer dans sa vie."

Le droit canonique précise : *"Dans la mesure du possible, à la personne qui va recevoir le baptême sera donné un parrain auquel il convient d'assister dans son initiation chrétienne l'adulte qui se fait baptiser et, s'il s'agit d'un enfant, de le présenter de concert avec les parents, et de faire en sorte que le baptisé mène plus tard une vie chrétienne en accord avec son baptême et accomplisse fidèlement les obligations qui lui sont inhérentes"* (canon 872).

"Un seul parrain ou une seule marraine, ou bien aussi un parrain et une marraine seront admis" (canon 873)

Le canon 874 indique les conditions pour que quelqu'un soit admis à remplir cette fonction :

- Les parrains doivent appartenir à l'Église catholique.
- Ils doivent être confirmés, avoir fait leur première communion et mener *une vie cohérente avec la foi et avec la fonction qu'ils vont assumer.*
- Le ministre, pour une juste cause, peut admettre une exception à l'âge minimum qui est de 16 ans.
- Un baptisé qui appartient à une communauté ecclésiale non catholique ne sera admis qu'avec un parrain catholique et alors seulement comme témoin du baptême.

5.2. Nous constatons qu'aujourd'hui le choix des parrains n'est pas fait, dans la plupart des cas, dans un esprit chrétien. Il faut demander qu'un moins l'une des personnes présentées puissent être effectivement parrain ou marraine, c'est-à-dire qu'elle ait été initiée à la foi chrétienne et qu'elle en vive.

Quand parrain et marraine ont déjà été désignés, il est souvent difficile de revenir sur ce choix. On pourrait éventuellement proposer aux familles de leur adjoindre une personne qui soit en mesure de remplir le rôle chrétien du parrainage. Il ne faudrait cependant pas insister de façon plus forte sur la responsabilité des parrains que sur celles des parents.

Chaque fois que c'est possible, on invitera le parrain et la marraine à participer à la préparation et à avoir une part active dans la célébration.

Aux parrains et marraines non confirmés on parlera des confirmations d'adultes.

5.3. Au cours des réunions annuelles d'évaluation, les membres des équipes de baptême seront attentifs à partager leurs expériences sur ce point et à rechercher les moyens pour que le parrainage ne soit plus une simple convention sociale mais que lui soit rendu sons sens religieux véritable.

6. Mariage et baptême

6.1. Un certain nombre de couples non mariés à l'Église demandent le baptême de leur enfant. Le mariage religieux des parents n'est pas une condition pour faire d'un enfant un chrétien. Si pour un couple, il n'y a pas d'obstacle au mariage religieux, il faudra l'inviter à réfléchir à la cohérence entre l'engagement des parents dans le mariage et l'engagement de l'enfant dans le baptême. Pourtant, on n'en fera pas une condition indispensable.

6.2. Pour les couples divorcés et pour les mères célibataires, il est important qu'aucune difficulté ne vienne s'ajouter à une situation douloureuse ou lourde à porter. L'accord des deux parents légaux est toujours requis pour le baptême, sauf pour celui qui est déchu de la responsabilité parentale.

Si une procédure de divorce est en cours et dans toute situation où la responsabilité parentale n'est pas encore définie de manière stable, il convient d'attendre le jugement définitif ou la fin de la procédure (par exemple d'adoption) pour célébrer le baptême.

6.3. Il n'est pas rare qu'un couple demande à célébrer en même temps son mariage et le baptême d'un ou de plusieurs enfants. Il est important de mettre en commun nos manières de faire en ce domaine.

6.4. Dans les rencontres annuelles d'évaluation, on sera attentif au dialogue avec les familles dans ces situations. Une collaboration est nécessaire entre équipes de préparation au mariage et équipes de préparation au baptême.

L'accueil des parents qui demandent le baptême de leur enfant est aujourd'hui, dans notre diocèse, **un terrain important d'évangélisation**, un terrain missionnaire. Il s'agit d'ouvrir un chemin, ce qui réclame, de ceux qui viennent nous trouver comme de nous-mêmes, une conversion. Il s'agit d'apprendre à reconnaître dans leur vie l'action de l'Esprit de Dieu.

Le discernement qui est demandé aux responsables pastoraux doit partir de la foi, souvent balbutiante, des parents, pour faire du baptême un acte de foi et un acte d'Église. C'est dans la prière que nous pourrons reconnaître, tout au long du chemin, que l'Esprit nous précède.